

### Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Vote des 4 taxes directes locales
- Vote des comptes de gestion et administratifs 2011 (Commune et eau)
- Affectation des résultats de l'exercice 2011
- Vote des budgets primitifs 2012 (Commune et eau)
- Personnel Communal
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Questions diverses

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 5 avril 2012

Sur convocation en date du 28 mars 2012, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 5 avril 2012, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

***Etaient présents*** : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

***Absents excusés*** : MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Jean-François CHARRIERE, Pierre SIMMONET.

***Secrétaire de séance*** : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 40.

### I. Vote des 4 taxes directes locales

Sur proposition de M. le Maire, les taux des 4 taxes directes locales sont maintenus au niveau de 2011, à savoir :

- Taxe d'habitation 10,46
- Taxe foncière (bâti) 7
- Taxe foncière (non bâti) 42,20
- CFE (remplace l'ancienne TP) 12,69

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le maintien en l'état des taux des 4 taxes directes.

M. Barbe demande si les taux de l'intercommunalité ont été augmentés, M. le maire répond qu'ils sont restés stables.

### II. Vote des comptes de gestion et administratifs 2011 (Commune et Eau)

- Compte de Gestion de la Commune : le compte de gestion présente un excédent de 114 136,58 en section d'investissement et de 306 550,71 en section de fonctionnement, soit un excédent total de 420 687,29 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- Compte administratif de la commune : le compte administratif de la commune présente les mêmes résultats que le compte de gestion. Les restes à réaliser de 2011 en dépenses d'investissement se montent à 142 227 euros, à 290 761 euros en recettes d'investissements ; le déficit reporté de 2010 était de 445 400,08 euros. Vu l'excédent du présent exercice, le solde négatif de la section d'investissement s'établit donc à 182 729,50 euros. M. le Maire quitte la salle du Conseil ; M. Mauron, premier adjoint propose au Conseil municipal l'approbation du compte administratif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif. M. le Maire revient prendre part à la réunion du Conseil municipal.
- Compte de gestion pour le budget de l'eau : le compte de gestion présente un excédent de 204 191,50 euros pour la section d'investissement et de 34 617,19 euros pour la section d'exploitation, soit un excédent total de 238 808,69 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion.
- Compte administratif pour le budget de l'eau : le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion. L'excédent reporté de l'exercice antérieur (2010) se montait à 252 836,18 euros qui viennent s'ajouter au résultat positif de l'exercice 2011, 34 617,19 euros, soit un excédent cumulé sur les deux exercices de 287 453,37 euros en section d'exploitation. En section d'investissement, l'excédent reporté de l'exercice antérieur (2010) 358 215,66 euros vient s'ajouter à l'excédent de l'exercice 2011, soit 204 191,50 euros dégageant ainsi un excédent de fonctionnement cumulé de 562 407,16 euros. M. le Maire quitte la salle du Conseil. M. Mauron, premier adjoint, demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif pour le budget de l'eau. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. M. le Maire regagne la salle du Conseil.

### III. Affectation des résultats

- M. le Maire propose au Conseil municipal l'affectation suivante des résultats du budget de la commune : affectation de 182 729,50 euros de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour apurer le déficit de celle-ci ; reprise en section de fonctionnement de l'excédent restant, soit 123 821,21 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette affectation des résultats.
- M. le Maire propose alors au Conseil municipal l'affectation des résultats du budget de l'eau pour la section d'exploitation, soit 287 453,37 euros : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

### IV. Budgets primitifs 2012 (Commune et eau)

- M. le Maire présente le budget primitif pour la section de fonctionnement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 1 479 511,21 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2012 pour la section de fonctionnement.
- M. le Maire présente alors le budget primitif pour la section d'investissement, équilibré en recettes et en dépenses pour un montant total de 2 578 204,90 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2012 pour la section d'investissement.
- M. le Maire présente le budget primitif pour le service de l'eau qui s'équilibre en section de fonctionnement à 508 153,37 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2012 en section de fonctionnement.
- M. le Maire présente alors la section d'investissement du budget de l'eau qui s'équilibre à 1 102 860,53 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2012 en section d'investissement.

### V. Urbanisme et travaux

Urbanisme : deux permis de construire ont été déposés, relatifs à des constructions dans le lotissement à l'entrée du village. Il y a aussi quelques autorisations de travaux. M. le Maire signale par ailleurs que le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale de La Closerie de Boège, celle-ci n'a pu se prononcer quant au droit de passage sur le terrain de la commune.

Monsieur MAURON informe que :

- Les travaux à Riondy et aux Combes pour l'alimentation en eau des Combes vont reprendre incessamment et dureront 3 à 4 mois.

- Le projet de cette année en ce qui concerne les réseaux d'eau est la rénovation du réservoir du Penaz.

- La réfection indispensable des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement devant la pharmacie et la poste va avoir lieu cette saison et s'accompagnera d'un enlèvement des pavés béton et de la réfection du trottoir.

- le bureau Intersol a été mandaté pour une étude des sols qui permettra de déterminer la structure du bâtiment de la future école primaire.

- Un budget de 50 000 euros est prévu pour l'aménagement des cours d'eau du Brevon et des Eaux Noires.

M. Mauron fait allusion aux articles parus dans le Dauphiné et le Messenger concernant les analyses de l'eau. Il a demandé et obtenu un démenti.

## **VI. Personnel communal**

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver l'ouverture d'un poste saisonnier aux services techniques pour la période allant d'avril à novembre inclus. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture de ce poste.

## **VII. Affaires scolaires, périscolaires et culturelles**

Mme Scherrer présente la demande de **subvention des Culottes Courtes**, soit 150 euros par enfant de Boège : les enfants de la commune sont 88, ce qui fait un montant de subvention de **13 200 euros**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. Hervier rappelle que le conseil général a versé à la commune une **subvention** destinée à l'association Entracte à Boège. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le revirement de cette subvention de **5 000 euros à Entracte à Boège**.

M. Hervier aborde alors la question des **animations estivales** : le feu d'artifice du 14 juillet sera comme d'habitude tiré depuis le stade et la buvette confiée au FC Vallée Verte. Par ailleurs, le 14 juillet tombant un samedi cette année, l'association se propose d'organiser un bal dont Sens Opposé assurerait l'animation musicale. La soirée débiterait par une retraite aux flambeaux partant de la grenette et allant jusqu'au stade. Le budget du bal rentrerait dans celui des animations estivales. Les trois apéro-concerts auraient lieu le 27 juillet, le 10 août et le 24 août. La programmation fera l'objet d'une gestion communale directe, l'école de musique ne souhaitant pas continuer ce service.

## **VIII. Questions diverses**

M. Bawedin présente le devis de **l'ossuaire soit 1850 euros TTC** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité. M. Bawedin présente alors le devis du caveau d'attente pour 1449,99 euros TTC : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

M. le Maire présente alors une demande de la **commune de Contamines-sur-Arve** qui, du fait de la présence du nouvel hôpital sur son territoire, devra assurer beaucoup plus **d'actes d'état-civil** que précédemment ; elle demande donc aux communes de bien vouloir payer **80 euros** par acte passé pour leurs administrés. **Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **refuse** à l'unanimité le principe d'un tel financement.

M. le Maire présente la demande de **subvention de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes**, calculé à la fois par nombre d'habitants et par nombre de dossiers traités, soit un montant de **2332,45 euros pour l'année 2012** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette subvention.

M. le Maire propose alors au Conseil de bien vouloir approuver le versement de **l'indemnité pour gardiennage de l'église pour deux ans** – l'indemnité pour l'exercice 2011 n'ayant pas été versée – soit une somme globale de **948.44 euros** (474.22 euros x 2) : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de cette indemnité.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter **la mise à disposition gracieuse de la salle du Conseil municipal pour les réunions pré-électorales**. Il rappelle, par ailleurs, que cette salle est toujours mise à disposition gratuitement pour toutes les réunions d'associations.

M. le Maire demande alors aux élus de choisir les plages horaires pour la tenue du bureau des élections présidentielles.

Mme Nody pose la question des déboisements route de Chez Layat. M. Mauron a fait l'état des lieux avant le début du chantier et a demandé une caution de 4500 euros qui a été versée. Il a demandé par ailleurs à l'exploitant « les bois du Dauphiné » de faire des ½ camions. Il pose également le problème du statut du chemin emprunté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 50.